

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

# **PROCES-VERBAL**

## **N° 2023/10**

### **DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **du 12 décembre 2023 à 20 h**

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le sept décembre 2023, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 11
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

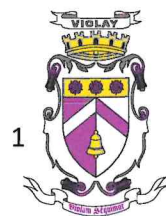
CHAVEROT Véronique  
PALAIS Jean-Claude  
POIRON Jean-Pierre  
COLLON Colette  
DENIS Chantal  
GIROUD Marc

CHAVEROT Gilbert  
PERRIER Guy  
BISSAY David  
LAURENT Michel  
BLANCHARD Valérianne

Excusées :

ESCOFET Danièle pouvoir à CHAVEROT Véronique  
LANGE Audrey pouvoir à COLLON Colette  
SERRAILLE Joëlle pouvoir à POIRON Jean-Pierre  
MESSAOUDI-PERRET Merryll pouvoir à LAURENT Michel

Désignation du secrétaire de séance : PALAIS Jean-Claude



## Ordre du jour :

### 1- Délibérations :

#### FINANCES :

- DM Photovoltaïques : 011 : 300 € - intervention sur onduleur – 7088 : + 300 €
- DM Assainissement : 042 – recettes : + 22 cts – 70 recettes : + 0.58 = 0.80 cts  
: 041 – dépenses : + 0.80 cts

#### Approbation du règlement des salles :

- Ajout d'une mention comme quoi le preneur a pris connaissance du règlement de sécurité

#### Loi du 10.03.2023 : Energies renouvelables

- Approbation des zones définies conformément à la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.  
Objectif : encourager le développement des énergies renouvelables en définissant des zones à privilégier pour leur implantation.

#### SIEMLY

- Approbation de la modification des statuts

#### Informations diverses :

- Arrêté du maire : « Animaux errants »  
Un arrêté sera pris par le Maire pour prendre les mêmes dispositions que pour les chiens errants : amende lorsque l'animal est en divagation.
- Point poste au multi commerce
- Point présence des médecins
- Ouverture Cabinet dentaire
- Liste des DIA du 2<sup>ème</sup> semestre 2023
- Liste des Décisions du Maire

### 2- Informations diverses

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

#### Approbation du PV de la réunion du 09 novembre 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire signale à l'assemblée qu'il convient de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Confirmer le virement de 100 000 € du budget « Lotissement les Violettes » au budget Principal qui avait été approuvé lors du vote du budget primitif.
- Autoriser le Maire à déposer une demande de subvention pour l'installation d'un préau semi-fermé avec vestiaires et sanitaires.

- **Accepter d'instituer une amende forfaitaire de 2 000 € pour l'évacuation et le nettoyage des dépôts sauvages de gravats, pneus, et autres encombrants.**

➤ **DEPOTS SAUVAGES**

Devant la recrudescence des dépôts sauvages en tous genres, il convient de prendre une délibération pour demander une participation financière afin de pallier au nettoyage de ces dépôts par les agents communaux.

**Liste des délibérations et décisions du Maire en date du 09 novembre 2023 :**

<b>Séance du 09 novembre 2023</b>	
2023.09.01	Fixation des tarifs de l'assainissement au 1er janvier 2024
2023.09.02	Fixation des tarifs des salles au 1er janvier 2024
2023.09.03	Fixation des tarifs Cimetière au 1er janvier 2024
2023.09.04	Fixation des tarifs Droits de Place au 1er janvier 2024
2023.09.05	DM 02 - Budget Photovoltaïques
2023.09.06	DM 02 - Budget Espace Tourisme et Loisirs
2023.09.07	Autorisation de signature de la convention CFU
2023.09.08	Approbation du nouveau tableau de voirie
2023.09.09	Approbation de la convention avec le Département concernant l'aménagement de la traversée de l'agglomération
2023.09.10	Election de la Commission de délégations des services publics DSP
2023.09.11	Service Assainissement collectif : Procédure DSP - Saisine du Comité Social Territorial
2023.09.12-1	Pôle Jeunesse : Demande de subvention au titre de l'enveloppe territorialisée
2023.09.12-2	Pôle Jeunesse : Demande de subvention auprès de la Région
2023.09.12-3	Pôle Jeunesse : Demande de subvention auprès de la CCFE
2023/09.12-4	Pôle Jeunesse : Demande de subvention au titre de la DGE
2023.09.13-1	Médiathèque Pôle Jeunesse : Demande de subvention au titre de l'AAP du Département de la Loire
2023.09.13-2	Médiathèque Pôle Jeunesse : Demande de subvention auprès de la DRAC
2023.09.14	CCFE : Adoption du rapport d'activité 2022
2023.09.15	CCFE : Débat sur le rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes
2023.09.16	Autorisation donnée au Maire pour déposer un permis d'aménager terrain "Chez Balthazar"

**1- Délibérations :**

**FINANCES :**

- DM Photovoltaïques : 011 : 300 € - intervention sur onduleur – 7088 : + 300 €
- DM Assainissement : 042 – recettes : + 0.22 cts – 70 recettes : + 0.58 = 0.80 cts  
: 041 – dépenses : + 0.80 cts – 011 + 0.22 cts

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les DM proposées.**

**Virement de crédits :**

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme à l'unanimité le virement de 100 000 € du budget « Lotissement les Violettes » au budget Principal qui avait été approuvé lors du vote du budget primitif 2023.**

### Approbation du règlement des salles :

- Ajout d'une mention comme quoi le preneur a pris connaissance du règlement de sécurité  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le règlement avec l'adjonction de la mention indiquée ci-dessus.**

### Loi du 10.03.2023 : Energies renouvelables

Des zones ont été définies sur le plan d'un logiciel spécifique, conformément à la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Objectif : encourager le développement des énergies renouvelables en définissant des zones à privilégier pour leur implantation. Le centre bourg a été identifié dans sa globalité ainsi que plusieurs hameaux, notamment pour le photovoltaïque et le solaire. Aucun potentiel éolien n'a été identifié, compte tenu des habitations diffuses qui interdit l'implantation d'éoliennes à moins de 500 mètres des habitations. Les agriculteurs qui ont un projet de méthanisation (biogaz ou biomasse) sont priés de le communiquer à la mairie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve les cartes ZACC tel que joint en annexe**

### SIEMLY

Le SIEMLY a transféré son siège à POMEYS, rue des Frênes. La télérelève sera déployée dans les 5 ans à venir, ce qui représente plus de 21 000 compteurs pour 75 communes

**Approbation de la modification des statuts.** Des modifications interviennent dans le cadre de la prise de compétence « eau assainissement » des communautés de communes à la place des communes. Cela engendre une modification du nombre de délégués.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les nouveaux statuts.**

### PREAU DU CITY PARK

Mme le Maire signale qu'un appel à projet « villages sport nature » est en cours jusqu'au 31 décembre 2023. Afin de respecter les exigences du label, nous devons nous doter d'un vestiaire. De plus, la CCFE va déployer en 2024, une station trail dont Violay sera la porte d'entrée. Mme le Maire propose de compléter, sur une partie, le préau initialement prévu comme un simple abri, par deux cloisons fermées de façon à permettre aux sportifs de se changer et de prendre une douche. Il ne serait accessible qu'avec un code afin de prévenir toute utilisation inappropriée. La cloison, face à la place, pourrait s'ouvrir en permettant une tablette utile en cas de buvette.

Le Département finance cet appel à projet à hauteur de 50% des travaux, qui de fait, reviendraient moins cher à la Commune, avec ce complément à la subvention demandée à l'ANS (Agence Nationale du Sport).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet et autorise le Maire à déposer une demande de subvention pour l'installation d'un préau semi-fermé avec vestiaires et sanitaires.**

### • Dépôts sauvages - Dégradations :

Un camion a déversé des déchets provenant a priori d'une rénovation de bureaux. Ces déchets ont bouché un chemin et l'équipe voirie devra passer quelques heures à charger, trier et emmener ces déchets à la déchetterie. Ces dépôts sauvages sont intolérables. Un plot de béton sera disposé à l'entrée de ce chemin qui est en fait l'ancienne route départementale, après le Chêne. Une plainte a été déposée.

Mme le Maire propose de mettre en place d'un forfait d'intervention de 2.000 euros à toute personne originaire de ce genre de dépôt sauvage.

**Le Conseil Municipal approuve l'instauration d'un forfait d'intervention pour le constat, l'enlèvement et le nettoyage de dépôts sauvages de gravats, amiante, matériaux, ferraille, verre, pneus, encombrants, produits chimiques et tous autres matériaux portant atteinte à la santé publique, à la nuisance l'environnement.**

Plus près du village, les décorations de Noël réalisées par les agents de voirie et installées sur le rond-point, ont été dégradées. Ceci est inadmissible, inutile et idiot, et a profondément heurté les agents qui s'investissent pour agrémenter la Commune.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Arrêté du maire : « Animaux errants » :**  
Certains animaux sont retrouvés en divagation de plus en plus souvent et, outre le fait qu'ils représentent un danger pour les personnes, et plus spécifiquement aux automobilistes, ils nécessitent l'intervention des agents de voirie ou des élus. Le temps passé souvent à plusieurs reste à payer par la commune. Il est donc proposé d'élargir l'amende aux chiens errants sans collier et sans numéro de téléphone, à tout animal errant et divaguant sur la voie publique.
- **Point poste au multiservice :**  
La Poste a enfin pris contact avec Eric Pontégnie, le gérant du VIVAL pour mettre en place le point poste. Ce point poste prendra donc le relais au départ en retraite de Nadine Windel. Un jeune titulaire des diplômes de bibliothécaire a été recruté au CCAS pour pourvoir à son remplacement.
- **Point présence des médecins :**  
Les médecins de Rozier en Donzy et Panissières assurent l'intérim pour les personnes qui ne peuvent se déplacer, en attendant qu'un ou plusieurs médecins viennent s'installer de façon durable. Pour prendre RV, il faut composer le Dr NICOLAS : 04.77.28.15.54 – son secrétariat : 04.77.19.02.40 – Dr FARGE : 04.77.26.62.00.
- **Ouverture Cabinet dentaire :**  
Le cabinet dentaire, situé sur la Zone artisanale des Gagères a ouvert le 4 décembre.
- **Bons de Noël :** La distribution est pratiquement terminée, ils sont au nombre de 243.
- **Plan communal de sécurité :**  
Madame le Maire explique qu'elle a suivi une formation « Gestion de Crise » avec M. PALAIS. Un travail sera fait pour qu'en cas d'alerte et de besoin des mesures soient prises rapidement et efficacement (créer un annuaire, un groupe d'intervenants...).
- **Liste des DIA reçues en 2023**

<b>VENDEURS</b>	<b>ADRESSE du bien</b>	<b>ACQUEREURS</b>	<b>DATE</b>
CHOITEL Jean	Le Bourg Sud	VERNE Rémy	25.07.2023
STUMPP Jean	Le bourg sud + Place Giroud	MAUGE Jean-Jacques	25.07.2023
BLANCHARD Pierre-Yves	Chez Perret	GOSSE Florian	30.06.2023
LEGALLOIS Stéphane & M.	Chez Blanc	BESNIER Julien & Manon	30.05.2023
CHOLLAT TROUILLET JM	Route du Pin Bouchain	DELVALLEE & LE	11.05.2023
MONTABERT Georges	Le Bourg Ouest	Consorts CHOLLATS TROUILLET	11.05.2023
CHAVEROT Pierre	5069 rue de la Mairie	E3D SCI	20.03.2023
BLANC Josette	5402 Place du Monument	DIANGU YAKASSONGO Joseph	02.03.2023



LIANGE André	La Doua	CHAZELLE Pascal	20.01.2023
LIANGE André	La Doua	GUYONNET Pascal	20.01.2023
Ets Rochebillard & Blein	Rue des Genêts	SCI Les Pins (Rozier en Donzy)	02.01.2023
CHOITEL Julien	Chez Blanc	VALOIS Bastien	02.01.2023

• **Liste des Décisions du Maire**

Numéro	Décisions du maire - année 2023
2023/01	Bail de gré à gré avec ass des Chasseurs - local Place Fouillat
2023/02	Bail avec Mme DUSSUD Ginette
2023/03	Modification régie de l'accueil
2023/04	Bail avec M. CHAVEROT Patrice
2023/05	Convention d'occupation précaire avec C'PERMIS
2023/06	Ligne de trésorerie de 500 000 €
2023/07	Convention d'occupation privative Kiosque à pizzas
2023/08	Convention d'occupation privative laverie
2023/09	Décision budgétaire modificative virement de crédits N° 01 Budg principal
2023/10	Décision budgétaire modificative virement de crédits N° 01 Lotissement les Violettes
2023/11	Convention avec le médecin pour la mise à disposition d'un local médical
2023/12	DM 02 - Budget Principal
2023/13	DM 03 - Budget Principal

**Dates des prochaines Réunions du Conseil Municipal 2023 :**

16 janvier 2024  
13 février 2024  
19 mars 2024  
16 avril 2024  
21 mai 2024  
25 juin 2024  
23 juillet 2024

Fait en Mairie, le 12 décembre 2023,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude PALAIS



Le Maire,  
Véronique CHAVEROT